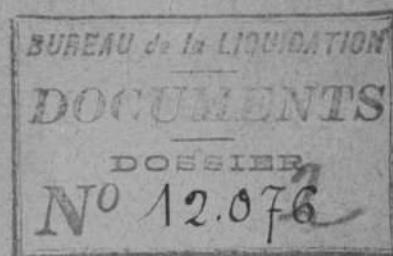


Rectifications à effectuer par le Contrôle financier  
sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos. - § 1943.

49686



- Arrêté définitif des exercices (S.N.C.F.) -

(Arrêté fin exercice 1943)

---

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents.	
Dossier	N° 12 C76
	Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u>
(1)	Ancien réseau
	Exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 27 à 31 et 1	

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Imputations du défaut du SMC F rembourser en capital par l'Etat en 1943  
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante:

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	10.351.980,1	10.283.685,1

à régler.  
Dossier de principe

68.295 -

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

11262  
—

Références aux livres auxiliaires				Rectifications effectuées par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices terminés à 1932 provisoirement clos le 31/12/1943		Compte d'Etablissement. Dépenses Chap. XXII Art. 2 Travaux complémentaires non courables courant par Empreinte à F.C du travail q 134C		Compte d'Etablissement Retournes Art. 4 Subventions de l'Etat q n° 13		Ensemble	
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Mars 1946	24-12-46	VIS 11673	46907	455.971,9	1.514.274,1	1.514.274,1		455.971,9		1.514.274,1	455.971,9
" "		VIS 11497	46911	10.125,3			10.125,3				10.125,3
Décembre 26-12-47	14012	53 463		8.255.846,4	8.255.846,4					8.255.846,4	
" "	14013	53 464		513.564,6	513.564,6					513.564,6	
" " 26-3-47	14003	54 196		9.885.882,9				9.885.882,9		9.885.882,9	
				10.351.980,1	10.283.685,1					10.283.685,1	10.351.980,1
n° 1 Juillet 1947	4231	24397		93.690,6		93.690,6					93.690,6
				10.445.670,7							
				161.985,6							
II Ecriture de régularisation(1)				Compte annuel de liquidation							
				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
				93.68295-		68295-					
				93.690,6		93.690,6					
				161.985,6		161.985,6					

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents.</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
	Intitulé <u>Préte de l'impôt de l'exercice 1943</u>
(1)	Ancien réseau
	Exercice <u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité	
1	

**Redressements**  
**à apporter**  
**par le Contrôle Financier**  
**aux comptes des exercices provisoirement clos**

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1944

Motif des redressements : Redressements prescrit par le Contrôle Financier au titre de l'Exercice 1937 (rapport 458) à rattacher aux comptes de l'an 1943 du fait du remboursement en capital pour le 5<sup>e</sup> juillet 1943 des ch<sup>s</sup> de ses dépenses de cette nature ouvertes au 31/12/1940 ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Épuisement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>93.690,6</u>	

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>V.I. 7231</u>	Copie du document.
2	<u>note explicative</u>	
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications sur les comptes de l'Exercice 1943							
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine											
juillet 44	17.7.44	24.397	93.690,6			93.690,6					
II Ecriture de régularisation (1)											
juin 1949	17.7.49	17.6.20	29.766	93.690,6	93.690,6						

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Redressements Nord.

Detrit de 93 690,6 au compte de T.C. remboursables convertis par emprunts  
au Fonds commun du travail

Il s'agit, en la circonsistance, de dépenses de travaux effectuées pour le compte du Service Militaire des Chemins de fer.

A la date du remboursement de ces travaux en capital, les dépenses constatées au compte d'établissement ont été contractées avec les ressources provenant du versement effectué par l'Etat. Les différences entre les sommes comptabilisées et le montant des ménages réglés furent liquidés en 1943 sur le compte d'exploitation.

Les ressources provenant d'emprunts au Fonds commun du travail qui couvraient les dépenses remboursées se trouvant, de ce fait, disponibles, elles furent utilisées à couvert de dépenses du Plan Marquet reprises sur celles qui avaient été reportées aux dépenses converties par emprunts ordinaires à la date du déversement constaté fin 1940 entre les dépenses engagées au titre du Plan Marquet et les ressources correspondantes.

Le bilan financier, en rectifiant les exercices antérieurs à 1939, augmente les dépenses du S.M.C.F. de fr. 93 690,6.

Avant le remboursement par l'Etat, cette rectification aurait eu les conséquences suivantes :

les dépenses au titre du Plan Marquet auraient été augmentées de fr. 93 690,6 ;  
les ressources ne variaient pas, le dépassement fin 1940 ayant été augmenté d'une même somme et, par suite, il aurait été reporté fr. 93 690,6 de plus aux dépenses converties par emprunts ordinaires.

Lors du remboursement, dont le montant n'aurait pas été influencé par la rectification, le compte d'exploitation aurait été débité de fr. 93 690,6 en plus, par le crédit des dépenses du Plan Marquet. Telle-ci ne devait pas varier, en raison de l'immédiateté des ressources correspondantes, il aurait donc été reçus fr. 93 690,6 sur les dépenses converties par emprunts ordinaires, pour les reporter au Plan Marquet.

En revanche, pour se mettre dans la situation résultant de la rectification, après remboursement par l'Etat, si l'on condense les opérations ci-dessus, elle se soldent par un débit au compte d'exploitation de fr. 93 690,6.

En Juillet 1944, les écritures suivantes furent déjà passées par la Comptabilité Générale :

T.C. prop. dts, remboursables, dépenses convertis par empr. au Fonds commun du travail

93 690,6 | 93 690,6

v.i. 7231

Rectification à effectuer pour le C.F. nr  
le compte de exercice précédent à 1937  
provisoirement clos.

93 690,6

Apurement  
du compte des anciens travaux

93 690,6 | 93 690,6

v.i. 7235

T.C. prop. dts, remb. , dépenses convertis par emprunt ordinaire

93 690,6 | 93 690,6

v.i. 7236

fact. 7022

V.B. Nord

93 690,6

Acte établi  
Date /proscie  
par une de l'éditeur  
de l'Etat  
du Contrôle  
financier  
Le crédit passe à la Vore Nord dont il est appliquée aux dépenses de T.C. non remboursées converties par  
emprunts ordinaires.  
Il reste donc à reprendre le débit déporté au compte "Rectifications" pour le reporter au  
compte d'exploitation.  
Le fait en faire mention à cet effet.

30 mars 1935.

AVENANT À LA NOTE DU 28 MARS 1935  
SUR LA DÉTERMINATION DES CHARGES DE PREMIÈRE ANNÉE

---

Qu'il y ait ou non lacune de couverture à fin de l'exercice  $n$ , il est proposé de calculer, dans tous les cas, l'expression suivante :

$$N_2 L = 365 (I_{n-1} + L_{n-1}) + \frac{365}{2} (D_n + D_n^M) - \left[ 365 (\Gamma_{n-1} + \Gamma_{n-1}') + N_x C_n + N_y C_n' + N_t^M C_n^M \right]$$

en conservant les notations précédemment admises.

Cette quantité interviendrait, en grandeur et en signe, dans la formule donnant  $X$ .

Décembre 1944

Debit : Vore - Bât<sup>t</sup> Nord  
Crédit : Comptabilité Générale

93.690,6

Complément à la facture 208/29 du 17 Sept<sup>re</sup> 1943 établie au titre du  
mois comptable d'août 1943

bonne mes à une rectification prescrite par le Contrôle Financier, augmentant  
du dépassement de dépenses comptabilisées au titre du S.M.C.F. sur le montant  
du remboursement effectué en capital par l'Etat.

93.690,6

Compte à créditer :

Rectifications à effectuer par le C.F. sur les comptes  
des exercices postérieurs à 1937 provoqués par  
l'Exercice 1943

VI 7231

auch. 24.392

e3

Juillet 1944

Debit : Rectifications à effectuer par le Contrôle financier  
sur les comptes des ex. postérieurs à 1937  
provisoirement clos à 1943 n° 6159 93.690,6

Credit

Immobilisations  
Clcb. XXII. Etablissement de lignes en T.C.

Travaux complémentaires  
Co. travaux complémentaires propres des dépenses  
mar...abs couverts par Emprunts au Fonds Commun n° 134  
du Travail) Compte n° 531 à la balance gérée à 1943 93.690,6

Redressement présenté par le Contrôle financier au titre de l'ex. 1932 (rapport 4552) à retrancher  
aux comptes de l'ex. 1943 (T.C. propres déjà non remboursable couverts par l'emprunt ordinaire)  
du fait du remboursement en capital par le service militaire des chemins de fer des  
dépenses de cette nature arrivées au 31 Décembre 1941.

Extrait d'un tableau dressé par W. Pohw, relatif aux rectifications apportées par la Commission de Vérification des comptes, aux dépenses effectuées dans le couvert du Plan des Grands Travaux

Administration Centrale  
Cantine R.D.

Dépenses de la C<sup>e</sup> fin 1937: 93.690.55 (xx)

(xx) "En outre, dans la décomposition qui a été donnée à la Comptabilité journalière on a laissé pour erroné les dépenses affectées aux Grands Travaux Cantine dans les T.C. Il conviendra également de les reprendre en creditant le compte T.C. ordinaire non remboursables de frs 93.690.55 par le débit du cf T.C. Fonds Commun du Travail.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents.	
Dossier	N° 12076
Intitulé : <u>avis définitif de l'exercice 1943.</u>	
(1)	<u>Ancien réseau</u>
Exercice 1943	
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité} 27.	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le **Contrôle Financier**  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946.

Motif des redressements : Report à ce compte des dépenses faites au titre du service militaire des chemins de fer sur la région S-E au cours des exercices 1938 et suivants ainsi que diverses régularisations opérées ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Ouverture des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	455.974,9	1.514.274,1

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	V.I.S. N° 11473.	Copie.
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

(I) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Novembre 1946

Annexe au Virement interne simple N°

11473

DEBIT

Arch. 46.907

Chap XXII- Etablissement des lignes et Travaux complémentaires  
Art 2 - Travaux complémentaires

T.C. proprement dits - Dépenses remboursables couvertes par  
emprunts au Fonds Commun du travail ..... N° 134 C 1.514.274,1

xercice 1938	69.138,2
1939	483.402,7
1940	3.714,-
1943	<u>1.103.723,6</u>
	1.514.274,1

Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur  
les comptes des exercices postérieurs à 1937

provisoire ent clos § 1943 ..... N° 6159 455.971,9  
1.970.246,-

CRÉDIT :

Chap XXII- Etablissement des lignes et Travaux complémentaires  
Art 2 - Travaux complémentaires

T.C. proprement dits - Dépenses non remboursables couvertes par  
emprunts au Fonds Commun du travail ..... N° 135 I 455.971,9

Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les  
comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoire ent  
clos § 1943 N° 6159 1.514.274

1.970.246,

Virement bilan simple n° 11673.

Bilat 46907.

Journal comptable : 27 Décembre 1946.

Mois comptable : Novembre 1946

27

E 3 Chap. XXII. Aut. 2. n° 135 k C. 1.51h. 27h, 1.

Exercice 1938 69.138,2

1939 683.102,7

1940

1943 1103.723,6

1.51h. 27h, 1. -

Débit

Recettes et dépenses 1943. n° 6159 155.971,9

1.970.246,1 -

Chap. XXII. Aut. 2. n° 135 J 155.971,9

Credit

Recettes et dépenses 1943. n° 6159 1.51h. 27h, 1.

1.970.246,1 -

Report à le compte des dépenses faites au titre du service militaire des chemins de fer  
sur la région S.E. au cours des exercices 1938 et suivants ainsi que dans régularisation  
opérée.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12.076
{ Intitulé : <u>Annexe définitive de l'Exercice 1943</u>	
(II)	<u>Ancien réseau</u>
Exercice 1943	
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 28.	

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au titre de l'exercice 1937, au compte d'établissement-travaux complémentaires proprement dit - , d'un crédit passé en 1938 au titre des travaux effectués par le 1<sup>er</sup> militaire des chemins de fer ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(II)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Opérations des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		101153.

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	V.I.S. n° 11677	Copie
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(II) Rayer la mention inutile

## Schéma des Ecritures

(i) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Vêtement intérieur simple n° 11477

Arch. 46911

Mars comptable: Novembre 1946.

Journal comptable: 27 Décembre 1946.

Solv	Réception	§ 1943	N° 6159	10,125,3-
Credit	Chap. XIII - Art 2.	n° 1340.		1012513

Reprise sur titre de Mars 1937

au cr. d' l' Etat T.L. prop. abs:

Un autre crédit formé en 1938 au titre des travaux effectués pour le Service militaire des chemins de fer (10,125,3+).

(d'après rapport n° 4009 de la C.V.C.)

Recitation 1943

May XII - Ans 2 - 7013HC-

10125,3

10125,3

10125,3

Cte. d'habillage

10125,3

28

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12.076
Intitulé <u>Arrêté définitif de l'IX. 1943.</u>	
(1) Ancien réseau	
Exercice	1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité 29.30	

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report à ce compte des débuts effectués au titre des travaux effectués à la demande du "Ministère du chemin de fer pour la période ant" au 1.1.38 | Région Est 8.255.846,4  
réalisées en capital par l'Etat en 1943 | " Nord 513.564,6  
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part.)	Débit	Crédit
- Ouvrement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		
		8.769.411

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	14012	Copie du virement
2	14013	d.
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Ctd d'Etablissement Dépenses Chap XII. Art 2 T.C. immeubles comme par Empreins du F.C. du travail C 1346							
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Déc 24 <sup>e</sup>	26.2.47	14012	53.463		8.255.846,4						
" "		14013	53.464		513.564,6						
<b>I Ecriture d'origine</b>											

Audi: 53763

29

Virement interne simple n° 14012

E 3

26.FEV 1947

Décembre 46 8.255.846,4  
(2<sup>e</sup> démantèlement)

Compte d'Etablissement-Dépenses  
Chap XXII - Et. des lignes et T.C.  
Art 2 - Travaux complémentaires  
Dépenses remboursables couvertes  
par l'emprunt au Fonds Commun du  
Travail

N° 134C 8.255.846 4

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
comptes des exercices postérieurs  
à 1937 provisoirement clos  
9 Exercice 1943

N° 6159 8.255.846 4

Annulation au titre de la période postérieure au 31-12-1937, du redressement effectué par virement interne N° 1272<sup>3</sup> de Décembre 1946 qui a eu pour effet de créditer le compte des "Dépenses remboursables couvertes par emprunt au Fonds Commun du Travail" du montant des dépenses de la période antérieure au 1-1-38 du Service militaire des Chemins de fer, Réseau Est, pour les reporter au compte des "Dépenses remboursables couvertes par Subventions".

Les dépenses du Service militaire ayant d'autre part été soldées en 1943 par le règlement en capital effectué par l'Etat, il y a lieu de reporter au compte "Rectifications-Exercice 1943", le crédit passé au compte N° 134 C. Lors de la Vérification de l'Exercice 1943, ce crédit servira à créer la ressource correspondante au compte "Subventions".

Arch: 58.764

30

Virement à l'interne simple N° 110013

E 3

26 FÉV. 1947

Décembre

(C: déprunt!)

46

513.564,6

Compte d'Etablissement-Dépenses

Chapitre XXII

Etablissement des lignes et T.C.

Art 2 - Travaux complémentaires

Dépenses remboursables couvertes  
par le Prunt au Fonds Commun du  
Travail

N° 134 C 513.564,6

Rectifications à effectuer par le  
Contrôle financier sur les comptes  
des exercices postérieurs à 1937  
provisoirement clos

§ Exercice 1943

N° 6159 513.564,6

Annulation, au titre de la période postérieure au 31-12-1937, du redressement effectué par virement interne N° 12.725 de Décembre 1946 qui a eu pour effet de créditer le compte des "Dépenses remboursables couvertes par emprunt au Fonds Commun du Travail" du montant des dépenses de la période antérieure au 1-1-38 du Service militaire des Chemins de fer, Réseau NORD, pour les reporter au compte des "Dépenses remboursables couvertes par Subventions".

Les dépenses du service militaire ayant été d'autre part soldées en 1943 par le règlement en capital effectué par l'Etat, il y a lieu de reporter au compte "Rectifications-Exercice 1943" le crédit passé au compte N° 134 C. Lors de la Vérification de l'Exercice 1943, ce crédit servira à créer la ressource correspondante au compte "Subventions".

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents	
Dossier	N° 12.076
	Intitulé <u>Chèque définitif de l'ex. 1943</u>
(1)	Ancien réseau
	Exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité 31	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le Contrôle Financier  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report à ce compte des sommes encaissées en 1943 au titre des travaux effectués à la demande Service Militaire du ch de fer

Region Est	8.255.846,4
Nord	513.564,6
Sud-Est	1.116.471,9

ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Ouverture des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	9.885.882,9	

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	115 14003	Copie du virement
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

## Schéma des Ecritures

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Ach: 54196

26 MARS 1947 irement interne simple N° 17.003

E 3

Décembre  
5ème dépouil. 46 9.885.882,9

Rectifications à effectuer par le  
Contrôle financier sur les comptes  
des exercices postérieurs à 1937  
provisoirement clos

§ 1943 N° 6159 9.885.882 9

Compte d'Etablissement-Ressources  
Art 4 - Abattement par concours  
financiers divers  
Subventions de l'Etat

*Lxq 16003*

N° 13 9.885.882 9

Annexe au Virement interne simple N°

-----

LIBELLE :

Report en ressources d'Etablissement, au compte "Subventions de l'Etat", des sommes encaissées en 1943, au titre des travaux effectués à la demande du Service militaire des chemins de fer ", figurant actuellement au crédit du compte "Rectifications sur les comptes des exercices provisoirement clos - § Exercice 1943", savoir :

Région Est .....	8.255.846,4
Région Nord .....	513.564,6
Région Sud-Est .....	<u>1.116.471,9</u>
<hr/>	
9.885.882,9	
<hr/>	

(Les dépenses en cause, primitivement couvertes par l'Emprunt au fonds commun du travail, ont été rattachées par le Contrôle financier, à l'occasion de la vérification des comptes de l'exercice 1937, aux dépenses à couvrir par "Subventions" comme suite à l'accord ~~intervenu~~ en vue du remboursement en capital.

La présente écriture sera confirmée par le Contrôle financier lors de la vérification de l'exercice 1943).

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
Intitulé <u>Prise de fin de l'exercice 1943</u>	
(1)	Ancien réseau
	Exercice <u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité	
} <u>2</u>	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le Contrôle Financier  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1944

Motif des redressements : Redressements prescrits par la C.V.C aux auteurs de l'ancien réseau P.L.M.  
de l'exercice 1937 relignant à fin 1937 du prélèvement de 10% sur les dépenses de réseaux communs liquidés en 1937 et non constaté annuellement  
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante : de liquidation de l'exercice 1943

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>60.447.2</u>	

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N°d'ordre	Références	Nature
1	<u>V.I. 960</u>	<u>Copie du document.</u>
2	<u>Rapport 4551</u>	<u>Extrait.</u>
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications sur les comptes de l'exercice 1943.		Tuluftauus du fonds commun restant à amortir exercice 1937 à PLM 9 5715							
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine				60.447,2		60.447,2							
Septembre 1944	15.9270	30.012											
II Ecriture de régularisation				60,447,2	60,447,2	Compte annuel de liquidation 9 3705							
10.9.1944	15 juillet	15.6020	29.766										

(i) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

RF 9270

Arch 30.012

Septembre 1944

Debit. Rectifications sur les comptes d'exercice précédent  
 à 1937 provisoirement clos  
 § 1943 n° 6189 60.447,2

Credit. Insuffisances du Fonds Commun restant à amortir  
 Exercice 1937 § P.L.M. n° 3713 60.447,2

Redressements prescrits par la C.R.C aux écritures de l'année révisée P.L.M. de  
 l'exercice 1937 - Rapport 4551.

Reliquat disponible à fin 1937 du prélevement de 10% sur les dépenses des  
 organismes communs, liquide en 1943 sur le compte annuel de  
 liquidation de l'exercice 1943.

9

Extrait du rapport rectificatif au rapport  
N° 4488 sur le règlement définitif des  
comptes de l'exercice 1937

PREMIÈRE PARTIE

Compte d'exploitation.

B. Dépenses d'exploitation

Fraîtement sur les dépenses institué par le décret-loi du 16 juillet 1935

1 Fraîtement sur les dépenses d'exploitation parag. II-a du compte de liquidation

Chef de rapport N° 4488 . . . . . 1951.786,00  
Ce chiffre sera augmenté:

2 des reliquats du fraîtement sur les dépenses de certains organismes communs, savoir:

Contingent commun des grands réseaux: 6.304,10

Conseil supérieur des chemins de fer: 28.160,84

Commissionnat du gouvernement : 5.882,60

Comité consultatif des chemins de fer: 7.154,90

Commission des marchés . . . . . 12.745,68

54.143,12

Soit au total à ajouter (sur le débit du  
compte "économies divers-organismes communs")

60.447,22

Recalification 1942

Insuffisance du Fonds commun  
estant à épuiser

60467,2

60467,2

60467,2

60467,2

?

2

Insuffisance d'exploitation  
à l'ancien n° 5700

60467,2

?

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Document n° <u>12.076</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u>	
(1) { Ancien réseau	<u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } <u>4</u>	

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1944

Motif des redressements : Annulation au 1er / "provisions" pour report au c/c/d'exploitation des exercices interrompus des imputations faites au cours des exercices 1941-1942 et 1943 aux dépenses de réparations du matériel soulevant et installation fixes endommagés et combustibles détournés  
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante : consécutives à l'accident de Miramas.

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>290.906.-</u>	

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>V.I. 12912</u>	<u>Copie.</u>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications sur les comptes de l'exercice 1943		Provisions diverses constatées sur le compte d'exploit q4168					
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine											
Decembre	18.12.1943	46.698.	290.906.			290.906					
II Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>											
juin	juillet	ris 6020	29766	290.906	290.906						

Compte annuel  
de liquidation

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

V.F. 12912.

Avec. 46.698.

## - Virement interne -

Décembre 1944.

Comptes Divers.

compte courant et divers

n° 6159. Rectifications à effectuer  
sur le compte financier sur les  
comptes des Ex. port. al 93). prov. des  
9. 8. 1941 - 4. 10g. 83). 8

— 1942 — 773.322. 9.

— 1943 — 190.906.

5.174.066.7Comptes Divers

Réserves et provisions

n° 4168. Provisions déterminées  
constituées sur le compte  
d'exploitation 5.174.066.7

Ajustations au titre Provisions pour report au compte  
d'exploitation des exercices interrompus des imputations faites  
au cours des exercices 1941-42-43. au titre des dépenses  
de réparations du matériel valant et installations  
fixes endommagées et combustibles détruits consécutives  
à l'accident de fin 1943.

Ex.	Mat. Rail. endommagé.	Install. fixes endommagés	Combust. détr.	Réserve
1941 :	3.052.189.	97.769	59.879.8.	4.109.83). 5
1942 :	259.268.	514.054.9.		773.322.9.
1943 :	41.490.6	249.415.4		190.906.
	<u>4.252.947.6</u>	<u>861.239.3</u>	<u>59.879.8</u>	<u>5.174.066.7</u>

l'exploitation 1943

290906,- | 290906,-



Provisions diverses constituées sur  
le compte d'exploitation

290906,- | 290906,-



Immobilisation 1943

290906,-



H

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
	Intitulé <u>Recette définitive de l'ex. 1943</u>
(1)	Ancien réseau _____
	Exercice <u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } <u>5</u>	

**Redressements**  
**à apporter**  
**par le Contrôle Financier**  
**aux comptes des exercices provisoirement clos**

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1944

Motif des redressements : Ecriture de conformité du réseau de l'Etat - Ex 1937. Constatations concernant des averages et autres produits des portefeuilles provenant du placement de fonds de réserve ou d'assurance de l'ancien réseau Etat à appliquer respectivement aux exercices 1938-39-40 au titre des produits des hauts-de-fonds

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		<u>531.148.8.</u>

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>Document 1270</u>	<u>Copie du Document</u>
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications sur les comptes de l'Exercice § 1943		Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices antérieurs au 1937 provisoirement lors § 1938		§ 1939		§ 1940			
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Decem. <sup>(ii)</sup>	19/2/45	12.870	46511	531.148,8			158.421,6		163.038,6		209.688,6		
<b>I. Ecriture d'origine</b>													

Arch. 46.511

Virement interne n° 12870

e 3

19 FEV. 1945

mais comptable

Décembre 44 853.880 8

COMPTES DIVERS

d'UX  
Rectifications à effectuer par le Contrôle financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos

§ 1940	322.732,-
§ 1943	<u>531.148,8</u>

N° 6159 853.880 8

Liq  
12/25

COMPTES DIVERS

er d'UX  
Rectifications à effectuer par le Contrôle financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos

§ 1938	331.137,60
§ 1939	313.054,60
§ 1940	<u>209.688,60</u>

N° 6159 853.880 8

Constatation du montant des arrérages et autres produits des portefeuilles provenant du placement des fonds de réserve ou d'assurances de l'ancien réseau Etat à appliquer respectivement aux exercices 1938, 1939, 1940 au titre du produit des placements de fonds, conformément au rapport N° 4529 du 1<sup>er</sup> Février 1942 de la Commission de Vérification des Comptes relatif à la liquidation de ces fonds au 31 Décembre 1937.

1943	1938	1939	1940
158.921,6	158.421,6	163.038,6	48.450 -
163.038,6			161.238,6
161.238,6			
48.450 -			
<u>531.148,8</u>			<u>209.688,6</u>

Recaudado 1943

531148,8 | 531148,8

Recibido 1936

158421,6 | 158421,6

Recibido 1931

163038,6 | 163038,6

Insuflación del 1943

531148,8 |

Recaudado 1940

209688,6 | 209688,6

5

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents	
Dossier	N° <u>12.076</u>
	Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u>
(1)	Ancien réseau _____
	Exercice <u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité} <u>6</u>	

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1944

Motif des redressements : Report au crédit du compte d'exploitation Ch 1 dépenses art 9 § 2 et 3 de la somme de 11.876.161 représentant le relèvement de la provision de frs. 15000 non constatée sur le compte d'Exploitation depuis ouverte du règlement de divers impôts ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		<u>11.876.161.-</u>

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N°d'ordre	Références	Nature
1	V.T 13057.	Loyer.
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

## Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications sur les Comptes du 1943		Compte d'exploitation Chap 1 <sup>er</sup> Dépenses Art 9 § 2		Chap 1 <sup>er</sup> Dépenses Art 9 § 3.					
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Bureau (1944)		113057	h7685	11 876.161		6539.021,-		5337.140,-					
Opérations fin pécé		506.											
II Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

mois comptable  
Décembre 1944

Nouvelles intérieures n° 13087

Archives 67685

Report au crédit du compte d'exploitation - Chay 1 dep. art 9 § 2 ~~§ 3~~ et 3, suivant ditres ci-dessous, de la somme de frs: 11.876.161,- représentant le reliquat de la provision de frs: 15.000.000 constitutive du compte d'exploitation de 1943, en vue du règlement des deux impôts (application du rapport n° 61 du 20/3/43 de la C.V.C.).

Crédit sur le compte d'explo- itation de 1943:	Impôts payés en 1944	Reliquat
Art 9 § 2	7.500.000	960.979,-
§	7.500.000	2.162.860,-
	15.000.000	3.183.839,-
		11.876.161

ci-joint copie de la lettre du Sec. des Contentieux - Bureau fiscal. aff. 66/3 du 18.10.1944).

à débit

Rectification § 1943 11.876.161.

Compte d'exploitation  
Chay 1 dep.  
art 9 § 2  
art 9 § 3

6.539.021,-  
5.337.140,-

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
Intitulé <u>Appréciation définitive de l'exercice 1943</u>	
(1)	Ancien réseau
	Exercice <u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité} <u>7-8</u>	

**Redressements**  
**à apporter**  
**par le Contrôle Financier**  
**aux comptes des exercices provisoirement clos**

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au cours des dépenses réalisées par substitution opérée principalement aux dépenses non réalisées au cours des exercices 1938 et suivants. Cela fait suite à diminution de capital de 31/12/37 les dépenses sont passées sous le nom de dépenses non réalisables.

ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>8.677.796,8</u>	<u>8.677.796,8</u>

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N°d'ordre	Références	Nature
1	<u>V.I.S. 133.1</u>	copie
2	<u>V.I.S. 133.2</u>	"
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

## Schéma des Ecritures

(i) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Arch: 979

Virement interne simple 4331

N 3

19 FÉV. 1946

Janvier 1946

24.289.919 8

Voir libellé à l'annexe jointe

24.289.919 8

*sig 1008*

Voir libellé à l'annexe jointe

24.289.919 8

DEBIT :

Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier  
sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoire-  
ment clos.

	<u>Trav. compl.</u>	<u>Electrification</u>	<u>Mob. et Outil.</u>	<u>Ensemble</u>
§ 1938	6.424.345,37	+ 1.833.805,11	"	8.258.150,48
§ 1939	3.666.008,47	+ 1.681.608,92	"	5.347.617,39
§ 1940	6.309.886,28	+ 76.420,53	"	6.386.306,81
§ 1941	440.819,4	+ 15.613.058,7	41.860,8	16.095.738,9
§ 1942	- 98.950,2	+ 4.350.368,99	"	- 4.230.464,79
		+ 218.854,4	"	"
§ 1943	4.819.450,2	- 14.051.749,7	"	- 8.677.796,8
§ 1944	<u>1.110.367,8</u>	+ 554.502,7	"	<u>1.110.367,8</u>
	22.671.927,32	1.576.131,67	41.860,8	24.289.919,79

CREDIT :

Compte d'Etablissement - Dépenses - Immobilisations

Chap XXII - Etablissement des lignes et travaux complémentaires

Art 2 - Travaux complémentaires -

Travaux complémentaires proprement dits - Dép. non remb.

couvertes par subventions N° 135 D 22.671.927,32

Electrification- Dépenses non remb. couv. par N° 137 D 1.576.131,67  
subventions

Chap XXIII § Matériel roulant- Mobilier et Outilage

Matériel naval - Art 2 - Mobilier et Outilage

Mobilier et outillage dépenses non remb. couv. par subv. N° 150 D 41.860,8  
24.289.919,79

Région Sud-Ouest -

Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations à principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours des exercices 1938 et suivants. Ce redressement fait suite à la décision de la C.V.C. (Rapport N° 4600) de rattacher, valeur 31 Décembre 1937 les dépenses couvertes par subventions aux dépenses remboursables au lieu des dépenses non remboursables. Lors de la vérification des exercices ci-dessus désignés une nouvelle écriture de conformité sera prescrite qui annulera la présente constatation au compte "Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos" aux paragraphes ci-dessus mentionnés.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents	
Dossier	N° 12076
(Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u> )	
(1) { Ancien réseau	<u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 9 - 10	

Redressements  
à apporter  
par le Contrôle Financier  
aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal, comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours de l'ex. 1943.  
(Rapport CRC n° 4.616)

ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Ouverture des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	620.439,5	620.439,5

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Fait Annexe 8368	Copie du virement au dossier 12.071 n° 40.41
2	" 8369	d°
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Compte d'Etablissement Immobilisations Chap. XXII Art 2 Travaux complémentaires proprement dits remboursables Subventions q 134B non remboursables Subventions q 135D							
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine											
Avril	10.9.46	8 368	30.807	620.439,5							
"	"	8 369	30.808	620.439,5							
Les écritures seront confirmées lors de la vérification de l'exercice 1945 par le Contrôle Financier.											
II Ecriture de régularisation(1)				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
mai 1949		115 603	29.759	620.439,5	620.439,5						

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
{ Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u>	
(1) { Ancien réseau	<u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité} <u>11-12</u>	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le **Contrôle Financier**  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours de l'ex. 1943 (Baptême CVC 4.616) ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>49.811.498,8</u>	<u>49.811.498,8</u>

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Virent simple 8370	Copie du virement au dossier 12.073 n° 250.251
2	" 8371	d°
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Recoupements effectués par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1943		Cte d'Etablissement Chap. XXII - Art 2 Travaux complémentaires non remboursables Subventions y 135D		Immobilisations provisoirement elles remboursables Subventions y 134B					
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine													
Avril	10.9.46	8370	30.809	49.811.498,8				49.811.498,8					
"	"	8371	30.810		49.811.498,8				49.811.498,8				
II Ecriture de régularisation (1)													
juin 1949		1116039	29.759	49.811.498,8	49.811.498,8								

Ces écritures seront conformes lors de la vérification par le Contrôle Financier d'Ex. 1943

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Document(s)	
Dossier	N° 12 C76
Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u>	
(1) { Ancien réseau	Exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité 15 - 14	

**Redressements**  
**à apporter**  
**par le Contrôle Financier**  
**aux comptes des exercices provisoirement clos**

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours de l'ex. 1943 (Rapport CRC 4616)  
 ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Opération des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	7.435.695,1	7.435.695,1

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Envoi simple 8374	Copie du virement au dossier 12 C71 n° 42-43
2	4 8375	d.
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

## Schéma des Ecritures

(i) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents	
Dossier	N° <u>12.076</u>
	Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u>
(1)	Ancien réseau
	Exercice <u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité} <u>15.16</u>	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le **Contrôle Financier**  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours de l'ex. 1943 (Rapport CFC 4616) ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>5.653.960,5</u>	<u>5.653.960,5</u>

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
M°d'ordre	Références	Nature
1	<del>Feuillet simple</del> 8376	Copie du virement au dossier 12.074 n° 24 25
2	" 8377	d°
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes d'exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1943		G. d'Etablissement Chap. XXII Art. 2		Travaux complémentaires non remboursables Subvention C 135 D		Immobilisations remboursables Subvention C 134 B					
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Avril	10.9.46	8376	30.815	5.653.960,5				5.653.960,5							
" "		8377	30.816		5.653.960,5				5.653.960,5						
<i>Ces écritures seront conformes lors de la vérification de l'exercice 1945 par le Contrôle Financier</i>															
II Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Mars	1949	115 603	29 759	5.653.960,5	5.653.960,5										

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
{ Intitulé Arrêté définitif de l'exercice 1943	
(1) { Ancien réseau	<u>1943</u>
Exercice <u>1943</u>	
M° d'ordre au livre d'enregistrement <sup>1)</sup> des écritures de conformité	<u>18.19</u>

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des frais d'A.G. et charges de l'année comptabilisées sur dépenses non remboursables couvertes par subvention au cours de l'ex. 1943 ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante : (Rapport C.R.C n° 4616)

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>2.924.510,5</u>	<u>2.924.510,5</u>

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Rec. simple 8381	Copie du virement au dossier 12.071 n° 38.39 d.
2	" 8382	
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Recoupements à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1943		Compte d'Etablissement Chapitre XXII Art 2 Fraudus complémentaires propres des remboursables Subvention g 134 B		Compte d'Etablissement Chapitre XXIII Art 2 Mobilier et Outillage non remboursables Subvention g 135 II		Compte d'Etablissement Chapitre XXIII Art 2 Mobilier et Outillage non remboursables Subvention g 149		Compte d'Etablissement Chapitre XXIII Art 2 Mobilier et Outillage non remboursables Subvention g 150 D	
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Aout	10.9.46	8 381	30.820		2 924.510,5		2 921.314,6				3 195,9		
"	"	8 382	30.821	2 924.510,5				2 921.314,6				3 195,9	
<i>Ces écritures seront confirmées lors de la vérification de l'ex. 1943 par le Contrôle Financier.</i>													
II Ecriture de régularisation (1)				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
juin	1949	VIS 6039	29 789	2 924.510,5	2 924.510,5								

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
Intitulé <u>Arrêté définitif du 1er octobre 1943</u>	
(1)	Ancien réseau
	Exercice <u>1943</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } <u>20.21</u>	

**Redressements**  
**à apporter**  
**par le Contrôle Financier**  
**aux comptes des exercices provisoirement clos**

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946  
Motif des redressements : Regroupement des dépenses de 1<sup>er</sup> Etablissement  
(D.M. du 11.9.39 et Rappor C.R.C 4616)  
ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante:

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Opération des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	<u>366.857,3</u>	<u>366.857,3</u>

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	<u>L'arr. simplifié 8461</u>	Copie du virement au dossier 12.071 n° 46-47
2	" 8462	d'
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Compte d'Établissement Chapitre XXII - Art 1 <sup>o</sup>								Immobilisations		
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos à 1943	Biens en exploit.	Concessions de 1883	Moutelle ou en construction	Concessions diverses remboursables	Emprunts à 126 A	Emprunts à 130	Concessions de 1883 remboursables	Emprunts à 113 A	Concessions diverses remboursables	Emprunts à 118
I Ecriture d'origine				Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
Août	24.9.46	8 461	32.355	366.857,3			356.488,4		10.368,9		356.488,4		10.368,9	
" "		8 462	32.356		366.857,3									
II Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>				Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
Mai	1949	115 6040	29.760	366.857,3	366.857,3									

ces écritures seront confirmées lors de la vérification de l'exercice 1943 par le Contrôle Financier

II Ecriture de régularisation<sup>(1)</sup>

Mai 1949 115 6040 29.760 366.857,3 366.857,3

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents	
Dossier	N° 12.076
	Intitulé <u>Arrêté définitif de l'exercice 1943</u>
(1)	Ancien réseau
	Exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 22.23	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le **Contrôle Financier**  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946  
 Motif des redressements : Regroupement des dépenses de 1<sup>er</sup> Etablissement  
(D.M du 11.9.39 et Rapport C.R.C n° 4616 )  
 ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	39.861,-	39.861,-

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	T.Eint. Annexe 8449	Copie du virement au dossier 12.071 n° 4849
2	" 8450	d.
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications effectuées par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos le 1943		C° d'Etablissement Chap. XXII - Concessions diverses remboursables		Immobilisations Art 1 <sup>er</sup> lignes en exploitation ou en construction - Concessions diverses remboursables					
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine													
Août	24.9.46	8 449	32.343		39.861,-	39.861,-				39.861,-			
"	"	8 450	32.345	39.861,-									
II Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>													
Mai	1949	VIS 6040	29.760	39.861,-	39.861,-								

Ces écritures seront confirmées lors de la vérification par le Contrôle financier de l'exercice 1943

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents.	
Dossier	N° 12 076
	Intitulé Annexe définitif de l'exercice 1943
(1)	Ancien réseau
	Exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 24	

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Règlement effectué par la Reichsbahn au titre de l'exercice 1943

ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		21.159.079,4

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Transfert 19370	Copie du virement au dossier 12.075 n° 43
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement dans				Opérations budgétaires à régler Comptes Generaux § Liquidation 9 4435							
Mois comptable	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I. Ecriture d'origine															
Sept.	16.10.46	9 370	35.800		21.159.079,4	21.159.079,4									
II. Ecriture de régularisation(1)															
juin	5 juillet	11 620	29.766	21.159.079,4											

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
Documents	
Dossier	N° 12.076
	Intitulé Arrêté définitif de l'ex 1943
(1)	Ancien réseau
	Exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité 25.26	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le Contrôle Financier  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1946

Motif des redressements : Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations (1), principal, comptabilisées sur les dépenses non remboursables couvertes par subventions par V.B.Sud Ouest en 1943 (Rapport 4600) ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire (1) (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Éparpillement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos	864,6	864,6

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	En att. n° 419	Copie du virement au dmduj 12.074 n° 33.34
2	" 420	d.
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications effectuées par le Contrôle Financier sur les écritures des exercices postérieurs à 1937 au cours de l'année 1943		C° d'Etablissement Chap. XXII - Art 2 Efectification non remboursables Subvention q 137D		Immobilisations Art 2 Efectification non remboursables Subvention q 136C			
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Septembre	22.10.46	9 419	36.565	864,6			864,6				
"	"	9 420	36.566		864,6			864,6			
<i>Ces écritures seront confirmées lors de la vérification de l'exercice 1943 par le Contrôle Financier.</i>											
II Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
juin 1949		115 6039	29 759	864,6	864,6						

<sup>(1)</sup> Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12.076 Intitulé Article définitif de l'exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 52	

**Redressements**  
à apporter  
par le Contrôle Financier  
aux comptes des exercices provisoirement clos

**Exercice 1943**

Motif des redressements : Ecriture complémentaire aux redressements apportés aux défaillances d'établissements de l'exercice 1938

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les "comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1947

Débit	Crédit
288.750 -	

**Dossier de principe**

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	113 900	Copie du virement au dossier 12072 n° 65
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1945		Comptes d'Etablissement					
Mois	Journée	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I. Ecriture d'entrée											
Sept 30 Sept 1947		40 741		288.750	-	288.750	-				
II. Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>											
juin 1949	juillet 1949	6015	29761	288.750	-	288.750	-				

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12.076 Intitulé, Arrêté définitif de l'exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 33	

**Redressements**  
à apporter  
par le Contrôle Financier  
aux comptes des exercices provisoirement clos

**Exercice 1943**

Motif des redressements : Constatation au titre d'établissement - des dépenses faites en 1938 et 1939 au titre du SMCF qui avaient été soldées en 1943 lors du remboursement du capital par l'Etat Major et de la retenue correspondante.

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les "comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1947

Débit	Crédit
3.993.083,9	3.993.083,9

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	115 13055	Copie du virement
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Virement interne simple 13.05 Archivé

6h221

5 Mars 1948

eg 3	Décembre 1947 2ème dépouillement	7.986.167	8
	Compte d'Etablissement-Dépenses - Art 2 Trav. compl. - Travaux compl. proprement dits - Dép. remb. couv. par Subventions 1938 - 2.348.724,8		
	1939 - 1.644.359,1	N° 134 B	3.993.083 9
	<u>Comptes divers</u> Rectifications à effectuer par le Con- trôle financier sur les comptes des exer- cices post. à 1937 prov. clos § 1943	N° 6159	3.993.083 9
	Compte d'Etablissement-Ressources - Art 4 - Amort. par concours fin. div. Subventions de l'Etat	N° 13	3.993.083 9
	<u>Comptes divers</u> Rectifications à effectuer par le Con- trôle financier sur les comptes des exer- cices post. à 1937 provisoirement clos § 1943	N° 6159	3.993.083 9

Constatation au Compte d'Etablissement :

- des dépenses faites en 1938 et 1939 au titre du Service Militaire des Chemins de fer, qui avaient été soldées en 1943 lors du remboursement en capital par l'Etat-Major
- de la ressource correspondante

Le Contrôle financier considère que ces dépenses doivent figurer au Compte d'Etablissement S.N.C.F. au titre dépenses couvertes par Subventions

(1)

(1) Interprétation des rapports de la C.V.C. à fin 1937.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12.076 Intitulé : Accrédité définitif de l'exercice 1943
N° d'ordre au livre d'enregistrement } 34 et 43 des écritures de conformité }	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le Contrôle Financier  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

**Exercice 1943**

Motif des redressements : Report de dépenses imputées provisoirement à fin 1947 sur un compte d'attente (V.B Sud Est) Raccord de Meurdrac

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les "comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1947

Débit	Crédit
7.800.863,2	

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	Facture de date 13/05/1947 n° 1075	Détail de la facture en dossier 12.076 n° 18
2	de V.B Sud Est	
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

V.B. SUD-EST

Facture de débit n° 13005/13102

Archives  
64.358

Décembre 1947

DEBIT : Rectifications sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos

§ 1941	78.572,9	
§ 1942	<u>1.429.048,6</u>	<u>979.305,8</u>
§ 1943	<u>7.800.863,2</u>	<u>825.915,2</u>
§ 1944	7.008.270,3	
§ 1945	15.314.119,8	
§ 1946	81.515.247,5	
§ 1947	<u>119.152.502,8</u>	232.298.625,1

CREDIT : Voie et Bâtiments SUD-EST

232.298.625,1

**COPIE**

DETAIL de la FACTURE N° 13.005

----

Archives  
64.358

DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT - Concessions diverses - Travaux remboursables -  
Emprunt

Faisceau et Raccordement de Mourepiane

RELEVE PAR EXERCICE des dépenses relatives :

1°- à la création d'une gare de triage et de formation des trains sur le terre-plein de Mourepiane.

Exercice 1942 .....	190,8	
" 1947 ...	484.371,4	484.562,2

2°- à l'établissement d'un embranchement reliant la ligne de l'ESTAQUE à la Joliette à la gare de Mourepiane

Exercice 1941	78.572,9	
1942	1.428.857,8	
1943	7.800.863,2	
1944	7.008.270,3	
1945	15.314.119,8	
1946	81.515.247,5	
1947	<u>118.668.131,4</u>	<u>231.814.062,9</u>
		-----

TOTAL ..... 232.298.625,1

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 13 076 Intitulé <u>Avise de liquidation de l'exercice</u>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 43	

**Redressements**  
**à apporter**  
**par le Contrôle Financier**  
**aux comptes des exercices provisoirement clos**

**Exercice 1943**

Motif des redressements : Défauts de Monneuaire  
Voir au n° 34

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1949

Débit	Credit
1.507.621,✓	

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	VIS 1030	Copie du virement - voir n° 34
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(i) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Arch.  
5.570

Virement interne simple 1030

JANV 1949

eg 3

28 FEV 1949

1.507.621 5

Débit

{ Comptes divers  
Rectifications à effectuer par la C.F.  
sur les comptes des exercices postérieurs  
à 1937 provisoirement clos  
§ 1943

N° 6159

1.507.621,5 6

Credit

{ Comptes divers  
Rectifications à effectuer par  
le C.F. sur les comptes des  
exercices postérieurs à 1937  
provisoirement clos  
§ 1941 ..... 78.572,9  
§ 1942 ..... 1.429.048,6

N° 6159

1.507.621,5

Opérations de capitalisation  
de l'actif et de la passif

1030

Opérations de capitalisation

Opérations de

DEMANDE DE RECHERCHES EN PÉRIODES ELIMINÉES N.

Report au compte "RECTIFICATIONS A EFFECTUER PAR LE C.F. SUR LES COMPTES DES EXERCICES POSTERIEURS A 1937 PROVISOIREEMENT CLOS - § 1943" en vue de son apurement, du montant des dépenses relatives :

1°- à la création d'une gare de triage et de formation  
des trains sur le terre plein de Maurepiane  
(Exercice 1942) ..... 190,8

2°- à l'établissement d'un embranchement reliant la ligne  
de l'Estaque à la Joliette à la gare de Maurepiane :

Exercice 1941 .....	78.572,9	
" 1942 .....	1.428.857,8	
	-----	
		1.507.430,7
		-----
		1.507.621,5
		-----

CHOCHE DE RECETTES - 1943

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12 076 Intitulé Arrêté definitif du Budget
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 35 - 36	

## Redressements

à apporter  
par le Contrôle Financier  
aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice 1943

Motif des redressements : Imputation des dépenses du SMCF remboursées par l'état en 1943

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les "comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1948

Débit	Crédit
285.758,2	285.758,2

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	VIS 1079	Copie du vissement au dossier 12073 n° 275
2	1089	Copie du vissement
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

28 JUIN 1948

Virement interne simple 5089

archivis

28 JUIN

eg 3 MAI 48 285.758 2

Débit { Rectifications à effectuer sur  
les comptes des exercices pos-  
téries à 1937 provisoirement  
clos § 1943 N° 6159 285.758 2

Credit { Compte d'Etablissement-Ressources  
Chap XII - Amortissements  
Art 4 - Amortissement par con-  
cours financiers divers  
Subventions de l'Etat N° 13 285.758 2

Augmentation des ressources d'Etablissement "SUBVENTIONS DE L'ETAT",  
consécutive à la constatation au compte "TRAVAUX COMPLEMENTAIRES, DE PENSES  
REMBOURSABLES COUVERTES PAR SUBVENTIONS" des dépenses du Service Militaire  
des Chemins de fer, soldées en 1943 lors du remboursement en capital effectué  
par le Ministère de la Guerre.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12 076 Intitulé Arrêté définitif de l'exercice
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 37-38	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le Contrôle Financier  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

### Exercice 1943

Motif des redressements : Dépenses afférentes au SMCF soldés en 1943 lors du remboursement en capital par le Ministère de la Guerre.

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les ,  
 comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1948

Débit	Crédit
455.971,9	455.971,9

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	RF 9097	Copie du virement au dossier 12 074 n° 42
2	9100	45
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(i) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12 076 Intitulé <i>Arrêté définitif de l'exercice</i>
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 39	

**Redressements**  
**à apporter**  
**par le Contrôle Financier**  
**aux comptes des exercices provisoirement clos**

**Exercice 1943**

Motif des redressements : Annulation du refit de droits subventionnés, à reprendre au compte d'exploitation SNCF de 1943 (Défaut du Contrôle d'Etat en date du 25-10-46 en lettre A 4108 du Contrôle Financier en date du P. II-48)

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les ,  
comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1948

Débit	Crédit
613.962,7	

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	VIS 11049	Copie au dossier du compte 6160
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12076 Intitulé Arrêté définitif de l'exercice
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 40-41	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le Contrôle Financier  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

**Exercice 1943 .**

Motif des redressements : *Écartus de conformité de l'exercice 1942*

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les "comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1949

Débit	Crédit
436.856	436.816 -

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	VIS 1026	Copie du virement au dossier 12075 n° 1
2	1027	d 12075 n° 2
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12076 Intitulé Arrete definitif de l'exercice
N° d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité } 42	

**Redressements**  
 à apporter  
 par le Contrôle Financier  
 aux comptes des exercices provisoirement clos

**Exercice 1943**

Motif des redressements : Ecritures de conformité de l'exercice 1942

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les ,  
 comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1949

Débit	Crédit
	290.592 -

### Dossier de principe

Désignation des pièces		
N° d'ordre	Références	Nature
1	715 1031	Copie du virement
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

# Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1943	Chaque financement sera incorporé dans l'équilibre budgétaire							
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I. Ecriture d'entrée 1949												
Mai 29.249	VII 1031	5571			290.592		290.592					
II. Ecriture de régularisation <sup>(1)</sup>												
juin 5 juillet VII 6020	29.766	290.592										

(1) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Région Sud-Ouest

Report au compte des dépenses remboursables couvertes par subventions des opérations en principal comptabilisées aux dépenses non remboursables couvertes par subventions au cours des exercices 1938 et suivants -  
Ce redressement fait suite à la décision de la C.V.C (Rapport n° 4600) de rattacher valeur 31 Décembre 1937 les dépenses couvertes par subventions aux dépenses remboursables au lieu des dépenses non remboursables. Lors de la vérification des exercices ci-dessus désignés une nouvelle écriture de conformité sera prescrite qui annuleera la présente constatation au compte "Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos", aux paragraphes ci-dessus mentionnées.

Arch: 1980

Virement interne simple 1332

■ 3

19 FEV. 1946

Janvr 1946

24.289.919

8

Voir libellé à l'annexe jointe

24.289.919 8

*Ag 1009*

Voir libellé à l'annexe jointe

24.289.919 8

Annexe au Virement interne simple N° 1031

DEBIT

Rectifications à effectuer par le C.F.  
sur les comptes des exercices posté-  
rieurs à 1937 provisoirement clos -  
Cpte 6159

§ 1942                    § 1946

Motifs des écritures

CREDIT  
Charges financières  
non incorporées dans  
l'équilibre budgé-  
taire -  
Cpte 5710

848.126.380,0	Montant des sommes dues par les autorités allemandes pour l'utilisation du matériel moteur et roulant pour la période du 1er août au 31 décembre 1942 .....	848.126.380,0
224.010.460,0	Montant des sommes versées par les autorités d'occupation pour frais de transport en zone Sud du 11.11 au 31.12.42 .....	224.010.460,0
9.565.322,1	Augmentation du produit des placements de fonds consécutive au montant des intérêts dus à la S.N.C.F. à la suite des modifications apportées aux diverses avances du Trésor par les rectifications de la Commission (rapport n° 4641) .....	9.565.322,1
53.778,7	Montant du prélèvement sur annuités dues par l'Etat, pour 1941, au titre du solde des dettes et créances réciproques de l'Etat et de l'A.L. ayant fait, à tort, l'objet d'un redressement sur l'exercice 1941 .....	53.778,7
30.000.000,0	Annulation d'une provision constituée par la S.N.C.F. au titre des revenus du portefeuille de la Caisse des Retraites de l'ex-réseau A.L., cette provision étant devenue sans objet.....	30.000.000,0
34.479.049,0	Diminution des dépenses consécutive au remboursement à la S.N.C.F. des taxes auxquelles était soumis le reliquat de l'indemnité compensatrice dont le versement a été proposé .....	34.479.049,0
6.751.789,2	Diminution des dépenses consécutive aux versements effectués par la Reichsbahn en règlement des frais de réparations de voitures et fourgons mis à sa disposition du 1er août au 31 décembre 1942 .....	6.751.789,2
507.769,4	Diminution de la dotation du fonds de renouvellement pour 1942 -(1er élément) Chiffres S.N.C.F..... 159.585.672,5 " C.V.C..... 159.077.903,1	507.769,4
771.700,0	- Charges du Capital - Diminution de l'annuité de 1942 due par le réseau A.L. proportionnelle au prix de revient des lignes sarroises cédées à l'Allemagne en 1935 par rapport au prix de revient total de l'accroissement du réseau entre 1871 et 1918 (Note n° 4569) .....	771.700,0
95.142.594,0	Montant de la part des produits des placements de fonds portée en diminution des charges .....	95.142.594,0
	- Redressements sur atténuations de charges - Charges incombant à l'Etat : Avances en argent et en travaux : Chiffres S.N.C.F..... 364.322.369,2 " C.V.C..... 369.922.438,4	
5.600.069,2	Produit du prélèvement de 10% : Chiffres S.N.C.F..... 61.452.605,4 " C.V.C ..... 52.942.286,0	5.600.069,2
8.510.319,4		8.510.319,4
1.233.524.231,0	30.000.000,0	1.263.524.231,0

JANV 1949

eg 3

28 FEV 1949

1.263.524.231 0

Débit

Comptes divers

Rectifications à effectuer par le C.F. sur  
 les comptes des ex. post. à 1937 prov. clos  
 § 1942 ..... 1.233.524.231,0  
 § 1946 ..... 30.000.000,0

N° 6159 1.263.524.231,0

Crédit

Comptes divers

Charges financières non incorporées dans  
 l'équilibre budgétaire (Convention du 31  
 août 1937) Art. 25 - 1er alinéa -  
 Exercices antérieurs

N° 5710 230.132.724,3

Rectifications à effectuer par le C.F.  
 sur les comptes des exercices postérieurs  
 à 1937 provisoirement clos

§ 1942 ..... 1.033.100.914,7  
 § 1943 ..... 290.592,0

N° 6159 1.033.391.506,7

Montant des redressements apportés à l'insuffisance totale de l'Exercice  
1942 par la Commission de Vérification des Comptes

(rapport N° 4646 du 21 Décembre 1948)

Chiffres S.N.C.F.	3.866.402.937,7
" C.V.C.	3.636.270.213,4

-----  
**230.132.724,3**  
-----

V. CONSEILS D'ADMINISTRATION  
SOCIALISATION

Les débats ont été très animés et ont porté sur les deux sujets suivants :

1) L'adoption d'un budget pour l'année 1949.

2) La révision du code interne de l'entreprise.

LOI

Le débat a porté sur :

1) Les dépenses

DEUXIÈME DE BRÈVEURIE EN DEUXIÈME ETIQUETTE

SOCIÉTÉ NATIONAL DES CHEMINS DE FER BELGIENS

## Annexe au Virement interne simple N°

<u>DEBIT</u> Charges financières non incorporées dans l'équilibre budgétaire	Motif des écritures	<u>CREDIT</u> Rectifications à effectuer par la C.F. sur les cptes des exercices post. à 1937 provisoirement clos § 1942 § 1943
Cpte 5710		Cpte 6159
29.488.220,0	Annulation de partie de la recette représentant les sommes non versées par les autorités d'occupation pour l'utilisation du matériel moteur et roulant .....	29.488.220,0
95.142.594,0	Montant du produit des placements de fonds à porter au crédit des charges .....	95.142.594,0
861.976.226,2	Diminution des recettes d'exploitation consécutive au reversement du reliquat de l'indemnité compensatrice en raison des rectifications apportées par la Commission à la liquidation de l'exercice 1942 faisant ressortir un excédent des recettes sur les prélèvements prévus à l'art.2 de la Convention de 1937 supérieur à ce reliquat .....	861.976.226,2
550.000,0	Participation S.N.C.F. aux dépenses du Service Central des colis postaux fonctionnant au Secrétariat Général des P.T.T.....	550.000,0
808.593,0	Participation S.N.C.F. aux dépenses engagées pour le fonctionnement des organismes centraux (Conseil général des Transports, Commissariat du Gouvernement, Commission des Marchés des Chemins de fer) .....	808.593,0
676.000,0	Annulation d'une écriture passée en 1942 et rattachée par la Commission à l'exercice 1937 du réseau d'Orléans (Valeur d'installations détruites par un incendie aux Ateliers de Tours et remboursée par les Assurances - rapport N° 4580) .....	676.000,0
773.322,9	Montant, pour 1942, des dépenses de réparations du Matériel roulant et des installations fixes endommagés consécutives à l'accident de Miramas : Matériel roulant ..... 259.268,0 Installations fixes ..... 514.054,9	773.322,9
8.960.418,0	Montant des taxes payées pour les transports effectués en zone Sud du 11.11 au 31.12.42 pour le compte des autorités d'occupation (taxes afférentes aux 224.010.460 Frs portés en recettes), soit : Taxe à la production (3%) ..... 6.720.313,4 Taxe sur les transactions (1%) ..... 2.240.104,6	8.960.418,0
73.526,8	Différence constatée entre les frais généraux imputés au compte d'Etablissement par la S.N.C.F. et ceux arrêtés par la Commission : Chiffres S.N.C.F. 186.177.639,0 C.V.C. 186.104.112,2	73.526,8
22.831.077,5	Redressements sur atténuations de charges - Insuffisances d'exploitation : 1°- Charges incomptant à l'Etat : Chiffres S.N.C.F. 1.897.056.077,0 " C.V.C. 1.874.224.999,5	22.831.077,5
3.403.657,7	2°- Charges incomptant au cpté d'Etabl. Chif. SNCF 5.662.656,7 " CVC 2.258.999,0	3.113.065,7 290.592,0
8.707.870,6	Augmentation de la Prime d'Exploitation Chiffres S.N.C.F. 63.257.239,6 " C.V.C. 21.965.110,2	8.707.870,6
1.033.391.506,7		1.033.100.914,7 290.592,0

DEBIT : Compte d'Etablissement - Dépenses - Immobilisations -  
 Chap XXII- Etablissement des lignes et trav. complémentaires  
 Art 2 - Travaux complémentaires.-  
 Travaux compl. proprement dits - Dépenses remb. couv.  
 par subventions

	N° 134 B	22.671.927,32
Electrification- Dépenses remb. couvertes par subv.	N° 136 C	1.576.131,67
Chap XXIII- Matériel roulant - Mobilier et Outil.		
Matériel naval - Art 2 - Mobilier et Outillage		
Mobilier et Outillage - Dépenses remb. couv. par subv. N° 149		41.860,8
		24.289.919,79

CREDIT : Rectifications à effectuer par le Contrôle financier  
 sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement  
 clos :

N°6159

	Trav. compl.	Electrification	Mob. et outil.	Ensemble
1938	6.424.345,37	1.833.805,11	"	8.258.150,48
1939	3.666.008,47	1.681.608,92	"	5.347.617,39
1940	6.309.886,28	76.420,53	"	6.386.306,81
1941	440.819,4	15.613.058,7	41.860,8	16.095.738,9
1942	- 98.950,2	{ - 4.350.368,99		- 4.230.464,79
		218.854,4		
1943	4.819.450,2	{ - 14.051.749,7		- 8.677.796,8
		554.502,7		"
1944	1.110.367,8			1.110.367,8
	22.671.927,32	1.576.131,67	41.860,8	24.289.919,79

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° <u>12.076</u>
Intitulé <u>Apprécié définitif de l'exigus</u>	
(1)	Ancien réseau
Exercice <u>1943</u>	
N°d'ordre au livre d'enregistrement des écritures de conformité} <u>3</u>	

# Redressements

à apporter

par le Contrôle Financier

aux comptes des exercices provisoirement clos

Exercice de passation de l'écriture d'origine : 1944

Motif des redressements : Afin de la provision de 15 millions constitutive due le compte d'exploitation réservé au titre du règlement de divers impôts. Rayer tout motif de la date provisionnelle à la somme de 5.123.789 g représentant le montant des paiements effectués à ce titre unique et reprise au compte "Rectif. à effectuer par le contrôle financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos" du reliquat en vue de son rattachement à l'exercice par le contrôle financier nouveau. 5.123.789

ayant donné lieu à l'écriture de constatation suivante :

Désignation du compte d'imputation provisoire <sup>(1)</sup> (Voir schéma d'autre part)	Débit	Crédit
- Apurement des comptes des anciens réseaux		
- Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		
		<u>11.876.161.-</u>

## Dossier de principe

Désignation des pièces		
N°d'ordre	Références	Nature
1	V.I. n° 9341	Copie.
2	Bur. fiscal. Aff. 66/3.	Copie à M. le chef des Subsolvitions de la C.G. de
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

(1) Rayer la mention inutile

## Schéma des Ecritures

Références aux livres auxiliaires				Rectifications sur les comptes de l'exercice 1943		Provisions diverses constituées sur le compte d'exploit. q4-168							
Mois comptable	Journée comptable	N° des pièces	N° d'Archivage	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
I Ecriture d'origine													
Sept. <sup>treizième</sup> 24 oct. 44	9344	31.167		11.876.161.-	11.876.161.								
Ecriture apurée par guichet n° 6													
II Ecriture de régularisation													
				Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit

(I) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

Virement intérieur no 9301

Archivé 311673

N° 3

24 octobre 1944

SEITE BRE

42 15.000.000 "

Provisions diverses constituées  
sur le Compte d'Exploitation

N° 4168 15.000.000 "

Bureau de la Liquidation

Liq  
9176

Compte d'Exploitation

Chap I Dépenses art § 2  
                          § 3

N° II40 960.979 "  
N° II41 2.162.860 "

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
Comptes des exercices postérieurs  
à 1937 prévisseurement clos § Ex. 1943  
Bureau de la Liquidation

N° 6159 II.876.I6I "

Apurement de la provision de 15.000.000 de frs, constituée sur le Compte d'Exploitation de 1943, en vue du règlement de divers impôts :

I<sup>o</sup>- Report au débit de la dite provision, d'une somme de Frs :

3.I23.839,- représentant le montant de paiements effectués à ce titre en 1942, et imputés à tort au :

Chapitre I dépenses art 9 § 2 :..... 960.979,-  
9 § 3 ..... 2.I62.860,-

3.I23.839,-

2<sup>o</sup>- Reprise au compte "Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos", du reliquat, en vue de son rattachement à l'Exercice 1943, par le Contrôle Financier

II.876.161,-

15.000.000,-

(Ci-joint copie de la lettre du Service du Contentieux  
Bureau Fiscal - aff 66/3 du 16 Octobre 1944)

I pièce

S.N.C.F.  
Service du  
Contentieux

COPIE

Paris le 16 Octobre 1944

-----  
Bureau Fiscal  
aff 66/3

V.R.  
F2 CGe 3 №1091

Monsieur le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité générale  
(Subdivision des Ecritures Généra-  
les)

Comme suite à votre lettre en date du  
3 Octobre écoulé, relative à la constitution  
d'une provision de 15 millions de francs des-  
tinés au paiement des contributions de l'Exer-  
cice 1943 par rôles parvenus après la clôture  
de l'Exercice, j'ai l'honneur de vous faire  
connaître que nous avons payé à ce titre la  
somme de 3.123.839 frs se décomposant comme  
suit :

Chap I art 9 § 2	960.979 frs
Chap I art 9 § 3	2.162.860 frs

Il ne nous parviendra plus d'avertissement  
afférents à 1943.

Il y a lieu de remarquer, contrairement  
à nos prévisions, que l'administration n'a  
établi de rôles supplémentaires que dans un  
nombre de cas très restreints. Elle a attendu  
l'émission des rôles de 1944 pour modifier les  
patentes non révisées, sans faire de rappel  
pour 1943.

Il en résulte qu'il y a lieu d'annuler  
purement et simplement le crédit complémentaire  
restant disponible.

Le Chef du Contentieux

signature

Service de la Comptabilité Générale et des Finances	
Bureau de la Liquidation	
<u>Documents</u>	
Dossier	N° 12076
	Intitulé
N° d'ordre au livre d'enregistrement } des écritures de conformité } HH à 90	

**Redressements**  
à apporter  
par le Contrôle Financier  
aux comptes des exercices provisoirement clos

**Exercice 1943**

Motif des redressements : Écritures de conformité de l'ex" 1943

ayant donné lieu à l'écriture de constatation au compte :

"Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les "comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos.

en 1949

Débit	Crédit
189.916.021	179.722.034,6

### Dossier de principe

N° d'ordre	Désignation des pièces	
	Références	Nature
1	RIS 6015	Copie du virement
2	6016	
3	6012	
4	6018	
5	6019	
6	6020	
7	6021	
8	6022	
9	6023	
10	6024	
11	6025	
12		
13		
14		
15		

## Schéma des Ecritures

(i) Les écritures de régularisation envisagées seront mentionnées provisoirement au crayon, elles seront passées à l'encre après parution du rapport du Contrôle Financier.

DÉBITComptes divers

Fonds de renouvellement des installations et du matériel .....	N° 4142	8.125.182,2
Compte annuel de liquidation § Ex. ant. §§ 1943	N° 5705	115.959.620,0
Rectifications des primes d'Exploitation par le Contrôle Financier .....	N° 6157	425.231,8
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		
§ 1943 ..... 133.146.756,9		
§ 1946 ..... 30.000.000,0	N° 6159	163.146.756,9
Règlements à intervenir à la suite des arrêtés définitifs des comptes par la Commission de Vérification des Comptes § Trésor		
§ Indemnité compens.	N° 6160	7.451.165,3
		295.107.956,2

CRÉDITComptes divers

Fonds de renouvellement des installations et du matériel .....	N° 4142	7.205.239,0
Compte annuel de liquidation		
§ Exercices ant. §§ 1943 .....	N° 5705	152.044.799,7
Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos		
§ 1943 ..... N° 6159 131.961.199,3		
Règlements à intervenir à la suite des arrêtés définitifs des comptes par la Commission de Vérification des Comptes		
§ Trésor § Ind. Av. Art. 13 - 2.645.882,5		
" " Art 25-		
1er al. 1.634.329,1		
" 2ème al. 2.457.638,6		
" Ind. comp. 5.432.811,0		
Taxes sur Ind. comp. 286.280,0	N° 6160	3.896.718,2
		295.107.956,2

S. N. C. F.

Comptabilité  
Générale

## VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6020

B. E.

ex 3

Journée comptable :

- 5 JUIL 1949 19

(1)

Mois comptable

JUN 1949 19

(1)

29.766

MONTANT :

295.107.956,2 F

DÉBIT

Voir libellé à l'annexe jointe

295.107.956,2

1

2

3

4

8

CRÉDIT

Voir libellé à l'annexe jointe

295.107.956,2

(1) Numéros d'archives.

Paris. - Imp. Henon. - 80/W 7152 - 3-49

VIREMENT INTERNE SIMPLE

C. G. 700 AB (Feuillet A)

**LIBELLÉ :**

Montant des redressements apportés aux "Comptes divers" de l'exercice 1943  
par la Commission de Vérification des Comptes. (Rapport N° 4649),  
suivant détail à l'annexe ci-jointe.

**SIGNATURES A L'ÉMISSION**

Le Chef de Subdivision :

Le Chef de Bureau :

LIBELLE

Montant des taxes à reverser au Trésor par suite de l'augmentation de l'indemnité compensatrice de 1943 fixée définitivement par la Commission de Vérification des Comptes (rapport 4649) à ..... 3.701.600.000,0  
au lieu de ..... 3.694.148.834,7  
-----

Calcul des taxes

Indemnité compensatrice - Voyageurs .....	846.000.000,0
Marchandises .....	<u>2.855.600.000,0</u>
	3.701.600.000,0
A dédai're : non imposable - Colis postaux .....	<u>73.263.000,0</u>
Net imposable ...	3.628.337.000,0
au taux de 4% .....	145.133.480,0
Il a été payé en 1943 : 144.847.200,0	
Il a été retenu en 1944 : <u>5.887,2</u>	
Net payé .....	144.841.312,8
	-----
Soit une différence de .....	292.167,2
arrondie à .....	292.167,0

à reverser au Trésor

S.N.C.F.	
Comptabilité Générale	
	Bureau débité
	Bureau crédité
B. E.	eg3
B. R.	eg 1

# VIREMENT EXTERNE N°<sup>(2)</sup> 60251<sup>(3)</sup> 6110

Comptabilité réceptrice :

**COMPTABILITE DES RECETTES**

Journée comptable : (1)

- 5 JUIL 1949 19

Mois comptable :

JUIN 1949 19

**COPIE**

(1)

2978

MONTANT :

292.167 0 F

Règlements à intervenir à la suite des arrêtés définitifs des comptes par la Commission de Vérification des Comptes

**DÉBIT**

N° 6160

292.167 0

1

2

3

4

5

**CRÉDIT**

**COMPTABILITE DES RECETTES**

N° 7001

292.167 0

(1) Numéro d'archives - (2) Numéro d'émission du Virement - (3) Numéro de la facture (à donner par le Bureau eg1)

Imp. Hénon - 80/W 21366 - 8-48

VIREMENT EXTERNE (facture de crédit)

C. G. 706 ABC (feuillet A)

LIBELLÉ	SOMMES PARTIELLES	SOMMES GLOBALES
Voir libellé à l'annexe jointe		292.167 0
Pièces jointes:	TOTAL...	292.167 0

SIGNATURES A L'ÉMISSION	
Le Chef de Subdivision :	Le Chef de Bureau :

S. N. C. F.

Comptabilité  
Générale

## VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6015

B. E. eg 3

Journée comptable :

- 5 JUIL 1949 19

(I)

Mois comptable

JUIN 1949

19

Copie

(I)

29.761

MONTANT :

47.760.644,5 F

DÉBIT	Compte d'établissement et de reconstitution de l'œuvre d'établissement (divers comptes détaillés à l'annexe ci-jointe)				
-------	--	--	--	--	--

1

2

3

4

8

CRÉDIT	Comptes divers rectifications à effectuer par le Compt. Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos - + 1943				
--------	--	--	--	--	--

n° 6159 47.760.644,5

(I) Numéros d'archives.

Paris. - Imp. Henon. - 80/W 7152 - 3-49

VIREMENT INTERNE SIMPLE

C. G. 700 AB (Feuillet A)

**LIBELLÉ :**

Montant des redressements apportés aux dépenses d'établissement de  
l'exercice 1943 par la Commission de Vérification des Comptes

(Rapport N° 4649 de l'Exercice 1943)

suivant détail à l'annexe ci-jointe

**SIGNATURES A L'ÉMISSION**

Le Chef de Subdivision :

Le Chef de Bureau :

N° des comptes	Désignation des comptes	Débit	Motif des écritures	Montant	Crédit Rectifications à effectuer par le C.F. sur les cptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos § 1943
<b>DEPENSES D'ETABLISSEMENT</b>					
	Chap. XXII - Etabl. des lignes et travaux complémentaires - Art 1er - Dep. de 1er établissement - Concessions antérieures à 1883				
110 02	Dépenses remb. couvertes par : Emprunts		Imputation des charges de 1ère année définitives	4.216,3	4.216,3
113 02	Concessions de 1883 Dép. remb. couvertes par : Emprunts		d°	5,3	5,3
114 02	Dép. non remb. couvertes par : Emprunts		d°	12,9	12,9
118 02	Concessions diverses Dép. remb. couvertes par : Emprunts		Montant des dépenses relatives au raccordement de Mourepiane accusées par la S.N.C.F. Exercice 1941 ..... 78.572,9 " 1942 ..... 973.805,8 " 1943 ..... 8.255.915,2	9.308.293,9 1.995.464,8 226.183,3 62.307,3	11.592.249,3
	Art 2 - Travaux complémentaires		Redressement sur frais généraux divisionnaires d° d'A.G.		
135 02	Travaux complémentaires proprement dits Dépenses non remb. couvertes par : Emprunts - Prog. ord.		Imputation des charges de 1ère année définitives Annulation d'une écriture passée en 1943 relative aux dépenses du Service Militaire des Chemins de fer	14.468.836,8	
			Reprise en compte des dépenses de la ligne de St Rémy-les-Chevreuse à Limours qui avaient été annulées en 1942 par suite du déclassement de cette ligne (Loi du 30.11.41 abrogée par celle du 7.10.48)	5.827.347,2	
			Imputation des charges de 1ère année définitives	325.532,0	20.621.716,0
04	Emp. plan quinq. 1er programme		d°	241.157,3	241.157,3
			à reporter .....	32.459.357,1	32.459.357,1

	<u>Débit</u>	<u>Montant</u>	<u>Crédit</u>
44	Reports .....	32.459.357,1	32.459.357,1
Ressources provenant du fonds de renouvellement des installations et du matériel	Modification du montant des dépenses à couvrir par prélevement sur le fonds de renouvellement	7.809.156,8	7.809.156,8
Electrification -			
136 07 Dépenses remb. couvertes par : Emprunts - Installation du Chavanon (Avenant du 6.7.29 à la Convention du 11.3.21)	Imputation des charges de 1ère année définitives	652,6	652,6
137 02 Dépenses non remb. couvertes par : Emprunts - programme ordinaire	Reprise des "dépenses remboursables" aux "dépenses non remboursables" du dépassement des dépenses effectuées pour l'usine d'Eget sur le forfait de 82.300 F devant être supporté par l'Etat Dépenses fin 1942 ..... 84.696,9 "Part Etat..... 82.300,0 2.396,9 Dépenses de 1943 ..... 1.198,7 (1) Redressement sur frais généraux divisionnaires d° d'A.G. Imputation des charges de 1ère année définitives	3.595,6 87,5 291,2 177.779,7	181.754,0
04 Emprunts - Plan quinquennal 1er prog. 05 Emprunts - Plan quinquennal 2ème prog.	d° d°	645.310,6 83.344,5	645.310,6 83.344,5
Chap XXIII - MR - MO - MN			
Art 1er - Matériel roulant			
146 02 Dép. non remb. couvertes par : Emprunts - Prog. ordinaire	Rattachement à l'ex. 1943 de dépenses d'acquisition de matériel roulant rejetées de l'ex. 1938 par la C.V.C. (Rapport 4628) Redressement sur frais généraux divisionnaires d° d'A.G.	288.750,0 21.078,8 6.196,6	316.025,4
44 Ressources provenant du fonds de renouvellement des instal. et du matériel	Modification du montant des dépenses à couvrir par prélevement sur le fonds de renouvellement	316.025,4	316.025,4
Art 2 - Mobilier et Outilage			
150 04 Dép. non remb. couvertes par : Emprunts - plan quinq. 1er prog.	Imputation des charges de 1ère année définitives	13.718,7	13.718,7
Art 3 - Matériel naval			
154 02 Dép. non remb. couvertes par : Emprunts	d°	27.836,8	27.836,8
	à reporter .....	41.853.181,9	41.853.181,9
	(1) Dépenses en principal - 3.383,7 { 1198,7 Frais généraux et charges - 211,9 { Div 152,7 3.595,6 { AG 46,8 Champs 12,4	2.185,-	

	<u>Débit</u>	<u>Montant</u>	<u>Crédit</u>
	Reports.....	41.853.181,9	41.853.181,9
Chap XXVIII - Avances au Trésor - Conv. du 28.6.21 (Art 1) et 19) et divers Art 1er - Avances au Trésor -			
190 Lignes déclassées - Dép. remb. par annuités	Imputation des charges de 1ère année définitives	4.455,4	4.455,4
Chap XXIX - Dép. diverses à amortir (Dép. rattachées au compte d'Establishement) Installations et matériel supprimés (D.M. du 11.9.39)			
215 Travaux complémentaires	Redressement du prélèvement sur le fonds de renouvellement afférent à l'amortissement de ce compte	5.875.633,7	
	Imputation des charges de 1ère année définitives	27.373,5	5.903.007,2
		47.760.644,9	
		====	====

S.N.C.F.

Comptabilité  
Générale

B. E.

EG 3

## VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6016

(1)

Journée comptable :

- 5 JUIL 1949 19

(1)

Mois comptable

JUIN 1949

Copie

29.762

MONTANT :

34.921.510,9 F

DÉBIT

Comptes divers  
 Rectifications à effectuer par  
 le Contrôle Financier sur les  
 comptes des exercices posté-  
 rieurs à 1937, provisoirement  
 clos à 1943

N° 6159 34.921.510,9

1

2

3

4

5

CRÉDIT

Compte d'Establishement et de  
 Reconstitution  
 Dépenses d'Establishement  
 (divers comptes détaillés à  
 l'annexe ci-jointe)

34.921.510,9

(1) Numéros d'archives.

Paris. - Imp. Hénon. - 80/W 7152 - 3-49

VIREMENT INTERNE SIMPLE

C. G. 700 AB (Feuillet A)

LIBELLÉ :

Montant des redressements apportés aux dépenses d'Etablissement de l'exercice 1943 par la Commission de Vérification des Comptes.  
(Rapport N° 4649 de l'Exercice 1943)

suivant détail à l'annexe ci-jointe.

SIGNATURES A L'ÉMISSION

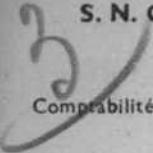
Le Chef de Subdivision :

Le Chef de Bureau :

501

<u>Débit</u>		<u>Crédit</u>	<u>Montant</u>
	Report		24.026.495,4
19.159,7	136 07 Emprunts - Installation du Chavanon (Avenant du 6.7.29 à la Convention du 11.3.21)	Redressement sur frais généraux divisionnaires d° d'A.G. Annulation des charges de 1ère année primitives	14.215,9 1.789,4 3.154,4
491.161,5	137 02 Dép. non remb. couvertes par : Emprunts - Programme ord.	d°	491.161,5
1.783.631,4	04 Emprunts - Plan quinq. 1er prog.	d°	1.783.631,4
2.262.418,2	05 Emprunts - Plan quinq. 2ème prog.	Redressements sur frais généraux divisionnaires d° d'A.G. Annulation des charges de 1ère année primitives	1.963.155,9 39.263,1 259.999,2
316.025,4	146 02 Chap XXIII - MR - MO - MN Art 1er - Matériel roulant Dép. non remb. couvertes par : Emprunts - prog. ordinaire	Modification du montant des dépenses à couvrir par prélèvement sur le fonds de renouvellement	316.025,4
37.918,2	150 04 Art 2 - Mobilier et Outilage Dép. non remb. couvertes par : Emp. plan quinq. 1er prog.	Annulation des charges de 1ère année primitives	37.918,2
76.940,5	154 02 Art 3 - Matériel naval Dép. non remb. couvertes par : Emprunts	d°	76.940,5
4.455,4	190 Chap XXVIII - Avances au Trésor Conv. du 28.6.21 - (Art 13 et 19) et divers - Art 1er - Avances au Trésor Lignes déclassées - Dép. remb. par annuités	d°	4.455,4
5.903.007,2	215- Chap XXIX - Dép. div. à amortir (Dép. rattachées au cpte d'Etablissement) - Installations et matériel sup- primés (D.M. du 11.9.39) Travaux complémentaires	Contrepartie des dépenses de la ligne de St Rémy- les-Chevreuse à Limours qui a été reclasseée (Contrepartie de l'écriture passée au cpte 135-02) Annulation des charges de 1ère année primitives	5.827.347,2 75.060,0
34.921.510,9			34.921.510,9

S. N. C. F.



Comptabilité Générale

## VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6017

B. E. eg 3

Journée comptable : (1)

- 5 JUIL 1949 19

Mois comptable :

JUIN 1949 19

(1)

29/63

Montant :

8.125.182,2 F

Copie

DÉBIT	<u>Comptes divers</u> Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices posté- rieurs à 1937 provisoirement clos § 1943				
		N° 6159			8.125.182,2

CRÉDIT	<u>Compte d'Etablissement et de Reconstitution</u> <u>Ressources d'Etablissement et de reconstitution</u> <u>Chap XII - Amortissements</u>  Art 5 - Amortissement par préle- vement sur le fonds de renouvel- lement des installations et du matériel - Conv. du 31.8.37 (Art 23 et 28) Ressources provenant du fonds de renouvellement des installations et du matériel - Conv. du 31.8.37 (Art 23 et 28)				
		N° 22			8.125.182,2

(1) Numéros d'archives.

HERMÈDE-PARIS • 80/W 30817 - 12-46

Virement interne simple (Crédit à grande capacité)

C G 702 A B (Feuillet A)

Libellé :

Augmentation des ressources d'établissement consécutive aux rectifications apportées par la C.V.C. à la dotation du fonds de renouvellement et aux dépenses qu'il couvre.  
(Rapport n° 4649 de l'exercice 1943)

1 <sup>er</sup> élément - Chiffres S.N.C.F.	191.018.257,6	
" C.V.C.	<u>198.827.414,4</u>	7.809.156,8
2 <sup>ème</sup> élément - Chiffres S.N.C.F.	333.506.163,5	
" C.V.C.	<u>333.822.188,9</u>	316.025,4
		-----
		8.125.182,2
		=====

SIGNATURES A L'ÉMISSION

Le Chef de Subdivision :

Le Chef de Bureau :

S.N.C.F.

Comptabilité  
Générale

## VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6018

(1)

Journée comptable :  
- 5 JUIL 1949

(1)

Mois comptable

JUIN 1949 19

B. E.

eg 3

29.764

MONTANT :

190,8 F

Copie

DÉBIT

Comptes divers

Rectifications à effectuer par le  
Contrôle Financier sur les optes  
des exercices postérieurs à  
1937 provisoirement clos  
à 1944

N° 6159

190,8

1

2

3

4

5

CRÉDIT

Comptes divers

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
optes des exercices postérieurs  
à 1937 provisoirement clos  
à 1943

N° 6159

190,8

(1) Numéros d'archives.

Paris. - Imp. Henon. - 80/VV 7152 - 3-49

VIREMENT INTERNE SIMPLE

C.G. 700 AB (Feuillet A)

**LIBELLÉ :**

Report au compte "Rectifications à effectuer par le Contrôle Financier sur les comptes des exercices postérieurs à 1937 provisoirement clos à 1944, en vue de son apurement, du montant de dépenses relatives à la création d'une gare de triage et de formation des trains sur le terre-plein de Meurepians.

**SIGNATURES A L'ÉMISSION**

Le Chef de Subdivision :

Le Chef de Bureau :

S.N.C.F.

Comptabilité  
Générale

## VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6021

Journée comptable : (I)

- 5 JUIL 1949 19

Mois comptable

JUIN 1949 19

B. E.

883

(I)

29.767

MONTANT :

94.045.075,0 F

DÉBIT

Voir libellé à l'annexe jointe

94.045.075,0

1

2

3

4

5

CRÉDIT

Voir libellé à l'annexe jointe

94.045.075,0

(I) Numéros d'archives.

Paris, - Imp. Hénon, - 80/W 7152 - 3-49

VIREMENT INTERNE SIMPLE

C.G. 700 AB (Feuillet A)

**LIBELLÉ :**

**Montant des redressements apportés à l'insuffisance totale de l'Exercice  
1943 par la Commission de Vérification des Comptes (Rapport N° 4649)**

**suivant détail à l'annexe ci-jointe**

**SIGNATURES A L'ÉMISSION**

Le Chef de Subdivision :

Le Chef de Bureau :

DEBITComptes divers

Avances du Trésor - Conv. du 31.8.37 (Art. 25 - 1er alinéa) Exercices antérieurs	N° 4560	41.553.858,6
Compte annuel de liquidation § Exercices antérieurs §§ 1943	N° 5705	41.553.858,6
Insuffisance d'Exploitation - Conv. du 9.9.1939 (Art. 2 § e) Exercices antérieurs	N° 5708	5.468.678,9
Règlements à intervenir à la suite des arrêtés définitifs des comptes par la Commission de Vérification des Comptes § Trésor §§ Insuffisance d'Exploitation	N° 6160	<u>5.468.678,9</u>
		94.045.075,0

CREDITComptes divers

Allocation en capital de l'Etat - Conv. du 9.9.39 (art 2 § e) Exercices antérieurs	N° 4558	5.468.678,9
Compte annuel de liquidation § Exercices antérieurs §§ 1943	N° 5705	5.468.678,9
Charges financières non incorporées dans l'équi- libre budgétaire - Exercices antérieurs	N° 5710	41.553.858,6
Règlements à intervenir à la suite des arrêtés définitifs des comptes par la Commission de Vérification des Comptes § Trésor §§ Avances - Art 25 - 1er alinéa	N° 6160	<u>41.553.858,6</u>
		94.045.075,0

## Annexe au Virement interne simple N° 6021

## MOTIF DES ECRITURES

Cpte 5705  
Compta annuel de liqui-  
dation  
§ Exercice antérieurs  
§§ 1943

Cpte 4558  
All. en ca-  
pital de  
l'Etat -  
Conv. 9.9.39  
(Art 29e)  
Ex. ant.

Cpte 4560  
Av. du Tré-  
sor - Conv.  
du 31.8.37  
Conv. 9.9.39  
Art. 25 1er  
alinéa  
Ex. ant.

Cpte 5708  
Insuffisance  
d'expl.  
Conv. 9.9.39  
Art 25 e  
Ex. ant.

Cpte 5710  
Charges fi-  
nancières  
non incorp.  
dans l'équi-  
libre budgé-  
taire  
Ex. ant.

Cpte 6160  
Règlements à intervenir à  
la suite des arrêtés définitifs des comptes par la  
Commission de Vérification  
des Comptes - § Trésor

	DEBIT	CREDIT	CREDIT	DEBIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Diminution des charges du § B-c de 1943 : Chiffres S.N.C.F. = 3.962.246.896,0 " C.V.C. = 3.920.693.037,4	41.553.858,6					41.553.858,6		
Montant de l'insuffisance de petit équilibre de 1943 .....		5.468.678,9			5.468.678,9			
Reprise au compte "Règlements à intervenir à la suite des arrêtés définitifs des comptes par la C.V.C." :								
1°- de la somme à reverser au Trésor par suite de la diminution des charges du B-c (3.920.693.037,4 au lieu de 3.962.246.896,0).....			41.553.858,6				§§ Av. art 25 1er alinéa	41.553.858,6
2°- du montant de l'allocation en capital à recevoir de l'Etat pour insuffisance de petit équilibre de 1943 .....		5.468.678,9				5.468.678,9	§§ Inssuf. d'expl.	
TOTAUX { des débits .....	41.553.858,6		41.553.858,6	5.468.678,9		5.468.678,9		
{ des crédits .....		5.468.678,9	5.468.678,9		41.553.858,6			41.553.858,6

S. N. C. F.

Comptabilité Générale

<input checked="" type="checkbox"/> Bureau débité	<input type="checkbox"/> Bureau crédité
B. E. <input checked="" type="checkbox"/>	eg3 <input type="checkbox"/>
B. R. eg4 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## VIREMENT INTERNE DOUBLE N° 6022

(1)

Journée comptable : (1)

- 5 JUIL 1949 19

Mois comptable :

JUIN 1949 19

29.769

Montant :

13.368.614,9 F

COPIE

DÉBIT  
B. R.

{

1

2

3

4

5

CRÉDIT  
B. E.Comptes divers  
Règlements à intervenir à la  
suite des arrêtés définitifs des  
comptes par la C. V. C.

N° 6160

13.368.614,9

LIBELLÉ	SOMMES PARTIELLES	SOMMES GLOBALES
Reprise sur le compte "ANNUITÉS A RECEVOIR" pour constatation au compte "RÈGLEMENTS A INTERVENIR A LA SUITE DES ARRIÈRES DEFINITIFS DES COMTES PAR LA C.V.C." des différences sur annuités restant à régler avec le Trésor, au titre de l'exercice 1943 (Rapport N° 4649)		
Voir détail à l'annexe jointe	13.368.614	9
Pièces jointes :	TOTAL...	13.368.614

Signatures à l'émission	Signature à la réception	
Le Chef de Subdivision :	Le Chef de Bureau :	Le Chef de Bureau :

CHARGES INCOMBANT A L'ETAT  
- Reliquats des annuités à régler -

	Annuités définitives	Provisions encaissées	A reverser
Avances en argent et en travaux :			
Intérêts .....	227.543.720,7	222.003.848,0	- 5.539.872,7
Amortissements .....	101.609.947,2	102.619.988,0	1.010.040,8
	329.153.667,9	324.623.836,0	- 4.529.831,9
Dette Inscrite :			
Intérêts .....	17.335.939,5	16.758.024,0	- 577.915,5
Amortissements .....	23.349.320,5	23.797.757,0	448.436,5
	40.685.260,0	40.555.781,0	- 129.479,0
Insuffisance d'exploitation :			
Intérêts .....	1.361.678.903,1	1.375.479.985,0	13.801.081,9
Amortissements .....	572.622.179,1	576.849.023,0	4.226.843,9
	1.934.301.082,2	1.952.329.008,0	18.027.925,8
Ligne de marges à Eguzon			
Intérêts .....	1.802.205,4	1.802.205,4	"
Amortissements .....			
	2.305.942.215,5	2.319.310.830,4	13.368.614,9

S. N. C. F.

Comptabilité Générale

<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau débité	<input type="checkbox"/>	Bureau crédité
B.E.	eg3		<input checked="" type="checkbox"/>
B.R.	<input checked="" type="checkbox"/>	eg4	

## COPIE DU VIREMENT INTERNE DOUBLE N° 6023

(pour le Bureau émetteur)

Journée comptable : (1)

- 5 JUIL 1949 19

Mois comptable :

JUIN 1949 19

**COPIE**

(1)

29.770

13.368.614,5

DÉBIT

Comptes divers

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
comptes des exercices posté-  
rieurs à 1937 provisoirement  
clés § 1943

N° 6159 13.368.614 5

1

2

3

4

5

CRÉDIT

LIBELLÉ	SOMMES PARTIELLES	SOMMES GLOBALES
<p>Report au compte "ANNUITÉS A RECEVOIR" des rectifications apportées à l'exercice 1943 par la Commission de Vérification des Comptes  (Rapport N° 4649)</p>		
<p>suivant détail à l'annexe jointe</p>		13.368.614 5
Pièces jointes :	TOTAL...	13.368.614 5

Signatures à l'émission	
Le Chef de Subdivision :  Signé :	Le Chef de Bureau :  Signé :

## Annexe au Virement interne double N° 6023

CHARGES INCOMBANT A L'ETAT

	Chiffres C.V.C.	Chiffres S.N.G.P.	Differences
AVances en argent et en travaux .....	351.774.632,3	374.993.713,0	- 6.780.919,3
Insuffisance d'ex- ploitation .....	1.966.343.463,3	1.987.955.301,0	21.611.837,7
	2.348.118.095,6	2.362.949.014,0	14.830.918,4
Prélèvement de 10% .....	33.508.583,3	34.970.857,2	- 1.462.303,9
	2.314.609.512,3	2.327.978.126,8	13.368.614,5

S. N. C. F.

## COPIE DU VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6040

(1)

29 %

Comptabilité Générale

Journée comptable : (1)

5 - 7 - 1949

B. E. eg 3

Mois comptable :

juin 1949

Montant :

406.718 3 F

COPIE

DÉBIT

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
comptes des exercices posté-  
rieurs à 1937 provisoirement  
clos

§ 1943

N° 6159

406.

CRÉDIT

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
comptes des exercices postérieurs  
à 1937 provisoirement clos

§ 1943

N° 6159

406.718,3

Libellé :

Scruture consécutive à la parution du Rapport de la C.V.C. n° 4649 de l'Exercice 1943 destinée à permettre l'émergence des opérations comptabilisées en 1946 au compte "RECTIFICATIONS § 1943" représentant la contre-partie des sommes passées par anticipation au débit et au crédit du compte d'Etablissement dans le but de reporter les dépenses des lignes en exploitation partielle ou en construction aux dépenses des lignes en exploitation complète.

	Concessions de 1883 remboursables Emprunts	Concessions diverses remboursables Emprunts	Ensemble
8462	356.488,4	10.368,9	366.857,3
8449	39.861,0		39.861,0
			406.718,3

Lignes en exploitation partielle ou en construction

	Concessions de 1883 remboursables Emprunts	Concessions diverses remboursables Emprunts	Ensemble
8461	356.488,4	10.368,9	366.857,3
8450	39.861,0		39.861,0
			406.718,3

SIGNATURES A L'ÉMISSION

Le Chef de Subdivision :

Le Chef de Bureau :

Signé :

Signé :

S. N. C. F.

Comptabilité \*  
Générale

## COPIE DU VIREMENT INTERNE SIMPLE N° 6039

(1)

Journée comptable : (1)

5 juillet 1949

Mois comptable

B. E.

es 3

Juin 1949

COPIE

29789

MONTANT :

57.769.172,2 F

DÉBIT

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
comptes des exercices posté-  
rieurs à 1937 provisoirement  
clous § 1943

N° 6159 57.769.172,2

1

2

3

4

5

CRÉDIT

Rectifications à effectuer par  
le Contrôle Financier sur les  
comptes des exercices postérieurs  
à 1937 provisoirement clos  
§ 1943

N° 6159 57.769.172,2

(1) Numéros d'archives.

Paris. - Imp. Henon. - 80/W 7152 - 3-49

C.G. 700 AB (Feuillet B)

LIBELLÉ :

Ecriture consécutive à la parution du rapport de la C.V.C. n° 4649 de l'exercice 1943 destinée à permettre l'émargement des opérations comptabilistes en 1946 au compte "RECTIFICATIONS § 1943" représentant la contre-partie des sommes passées par anticipation au débit et au crédit du compte d'Etablissement dans le but de reporter les dépenses non remboursables couvertes par subventions aux dépenses remboursables couvertes par subventions.

(voir détail à l'annexe jointe)

SIGNATURES A L'ÉMISSION

Le Chef de Subdivision :

Signé :

Le Chef de Bureau :

Signé :

ANNEXE AU VIREMENT INTERNE SIMPLE N°

	Trav. compl. proprement dits remboursables Subventions	Electrification remboursables Subventions	Dépenses de ca- ractère social remboursables Subventions	Mobilier et Outilage remboursables Subventions	Ensemble
1332	4.819.450,2	- 13.497.247,0			- 8.677.796,8
8368	620.439,5				620.439,5
8370	49.811.498,8				49.811.498,8
8374	7.350.535,5				7.435.695,1
8377	5.653.960,5				5.653.960,5
8382	2.921.314,6				2.924.510,5
9419		864,6			864,6
	71.177.199,1	- 13.496.382,4	85.159,6	3.195,9	57.769.172,2
	Trav. compl. proprement dits non remb. Subventions	Electrification non remb. Subventions	Dépenses de caractère so- cial. Non remb. Subventions	Mobilier et Outilage non remb. Subventions	Ensemble
1331	4.819.450,2	- 13.497.247,0			- 8.677.796,8
8369	620.439,5				620.439,5
8371	49.811.498,8				49.811.498,8
8375	7.350.535,5				7.435.695,1
8376	5.653.960,5				5.653.960,5
8381	2.921.314,6				2.924.510,5
9420		864,6			864,6
	71.177.199,1	13.496.382,4	85.159,6	3.195,9	57.769.172,2